

# Plan de Développement de la Zone Agricole et Agroforestière de la MRC de Maskinongé



**Document synthèse** 

Février 2014





# Le PDZAA de la MRC de Maskinongé

#### Mise en contexte

La MRC de Maskinongé est composée d'un grand nombre d'entreprises agricoles et d'activités complémentaires à l'agriculture (agrotourisme, tourisme rural, etc.), pilier économique de plusieurs collectivités du territoire.

Le territoire agricole est une ressource non renouvelable, protégée par la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA), qui se retrouve dans la majorité des municipalités de la MRC de Maskinongé : il s'avère essentiel de le mettre en valeur afin d'assurer sa vitalité économique, sociale et environnementale.

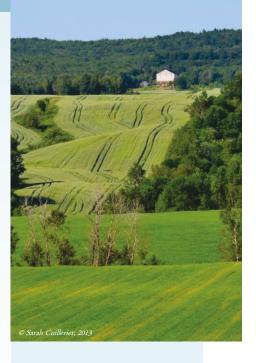
Aujourd'hui, la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole et agroforestière (PDZAA), est devenue une priorité pour la MRC de Maskinongé. Elle vise ainsi à stimuler la mise en valeur et le développement du territoire agricole de façon planifiée et innovatrice, en prenant en considération les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé, des principes du développement durable et du potentiel agricole du territoire. Il s'agit d'une véritable stratégie d'occupation du territoire agricole axée sur le développement et la vitalité des communautés de la MRC.

Enfin, le plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé s'articule autour des quatre grands axes de la nouvelle *Politique de souveraineté alimentaire du Québec* que sont, la mise en valeur de l'identité des aliments, l'occupation dynamique du territoire, la valorisation du potentiel économique du secteur et le développement durable.

# Qu'est-ce qu'un PDZAA?

- ⇒ Un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ;
- ⇒ Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles ;
- ⇒ Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.





#### Table des matières

Carte de la MRC	2
Mise en contexte	3
Présentation de la MRC	4
Portrait des exploitations	6
Les productions	8
Agroforesterie, agrotourisme, transformation alimentaire et	
mise en marché	10
La qualité de l'eau	11
La planification du territoire	12
La vision stratégique	14
Les principaux enjeux	16
Les orientations et objectifs	16
Le plan d'action 2015-2019	17
La mise en oeuvre	19
Le suivi et l'évaluation	20

#### Poésie locale

« Au séjour bruyant des cités Je préfère nos champs tranquilles Riants asiles Par le vrai bonheur habités. »

Extrait de "Mon village"

Nérée Beauchemin (1850-1931) Écrivain et médecin d'Yamachiche



# Présentation générale de la MRC de Maskinongé

La municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé, composée de dix-sept municipalités, est située au sud-ouest de la région administrative de la Mauricie (région 04), et s'étale des rives du lac Saint-Pierre (fleuve Saint-Laurent) vers le nord-ouest.

La superficie de la MRC est de 2 502 km² (2 638 km² avec la portion du lac St-Pierre faisant partie de la MRC). À elles seules, les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts (1 136 km²) et de Saint-Mathieu-du-Parc (228 km²) représentent 55% du territoire de la MRC.

En 2011, la population totale de la MRC de Maskinongé était de 36 286 habitants. Avec ses 7 517 habitants, la ville de Louiseville est la municipalité du territoire la plus populeuse.

Les municipalités de Saint-Édouardde-Maskinongé, Saint-Angèle-de-Prémont et Saint-Alexis-des-Monts sont reconnues comme étant des municipalités dites *dévitalisées* selon l'indice de développement socioéconomique du MAMROT.

Par sa localisation géographique entre Montréal et Trois-Rivières, la MRC de Maskinongé bénéficie d'une position stratégique permettant à la population d'avoir un accès privilégié aux nombreux services qu'offrent les grands centres.

#### La physiographie

La MRC de Maskinongé est caractérisée géographiquement par la présence de deux grandes régions physiographiques qui lui confèrent son aspect fondamental : la plaine du Saint-Laurent et le plateau laurentien (bouclier canadien).

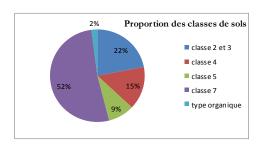
La zone de contact entre ces deux régions constitue le piedmont, localisé dans la partie centrale du territoire.



# La qualité des sols

La qualité des sols est un élément déterminant pour le développement de l'agriculture et les types de production agricole susceptibles d'optimiser le rendement agricole. Selon les cartes portant sur la pédologie et le potentiel agricole des terres, il n'existe aucun sol de classe 1 sur le territoire de la MRC de Maskinongé. Les terres de la zone agricole de la MRC qui offrent les caractéristiques les plus prometteuses sont constituées de sols appartenant aux classes 2, 3 et 4.

Les sols agricoles de classe 5 présentent des limitations très sérieuses les restreignant à la production de plantes fourragères vivaces, mais peuvent être améliorés au moyen de la machinerie agricole. Enfin, une forte proportion (52%) des sols de la zone agricole permanente de la MRC est de classe 7 et n'offre aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent et est associée au couvert forestier.





Le bassin hydrographique de la rivière du Loup, avec ses quelque 1 600 km² de superficie, est le plus important de la MRC et couvre 49% de l'ensemble du territoire.

# Le réseau hydrographique

La MRC de Maskinongé est drainée par cinq réseaux hydrographiques qui assurent l'égouttement des régions physiographiques qui la composent. Ces bassins versants sont ceux de la rivière du Loup, de la Petite rivière Yamachiche, de la rivière Yamachiche, de la rivière Maskinongé et du grand bassin de la rivière Saint-Maurice .

Le lac Saint-Pierre, situé à la limite sud de la MRC, est la plus vaste plaine d'inondation en eau douce au Québec, et accueille presque la totalité des eaux de ces bassins versants. Il constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent et représente un potentiel biologique et récréatif important pour la MRC. Le lac Saint-Pierre a été déclaré « *Réserve mondiale de la biosphère* » par l'UNESCO en 2000, et reconnu comme zone humide d'importance internationale selon la Convention de Ramsar.

Sur le plateau laurentien, les lacs sont nombreux (près de 2000 lacs) et de grandeurs variées, et occupent une place importante au point de vue de la villégiature et des activités récréatives.

#### Le climat

La MRC de Maskinongé est localisée dans la zone continentale humide, région climatique qui caractérise le Québec méridional.

Selon l'Atlas agroclimatique du Québec (2012), la longueur de la saison sans gel dans la MRC est de 115 à 128 jours pour le plateau des Laurentides, et 129 à 142 jours pour la plaine du St-Laurent. La longueur de la saison de croissance est de 177 à 185 jours au nord de la MRC et de 186 à 194 jours au sud. La MRC reçoit entre 2346 et 2895 degrés-jours (base 0°C) selon la localisation.

Le cumul des unités thermiques maïs (UTM) augmente du nord au sud et se situe entre 2101-2300 UTM pour le plateau Laurentien, de 2301-2500 UTM dans le piedmont, et de 2501-2700 UTM dans la plaine du St-Laurent.

Il tombe annuellement une moyenne de 720 mm de pluie et 2000 mm de neige sur l'ensemble du territoire.





# Portrait des exploitations agricoles

En 2010, la zone agricole permanente de la MRC représentait 83 300 hectares soit 33% de la superficie du territoire. L'agriculture occupait 20% (50 363 ha) de la superficie totale du territoire de la MRC de Maskinongé.

Étant donné la grande richesse des sols de la plaine du Saint-Laurent, c'est conséquemment la partie sud de la MRC qui regroupe la majorité des entreprises agricoles. En effet, Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère et Saint-Barnabé regroupaient à elles seules 70 % des exploitations agricoles du territoire et comptaient 83% de toutes les terres cultivées, bien que le territoire total de ces huit municipalités ne couvre que 22% de l'ensemble de la MRC.

Le territoire de la MRC comptait 478 fermes en 2010 (48% de la Mauricie), cultivant 40 000 hectares avec une taille moyenne des entreprises de 105 hectares (dont 84 ha en culture).

La population agricole tend à diminuer par rapport à la population totale, au fur et à mesure que le phénomène de consolidation des entreprises agricoles se poursuit. Ainsi en 2008, seulement 4% de la population de la MRC vivait sur une ferme, et ce, malgré que la zone agricole permanente représentait plus du tiers de son territoire.

#### Population agricole (2010)

- 768 entrepreneurs agricoles;
- L'âge moyen des exploitants agricoles étaient de 54,1 ans;
- ◆ 28% étaient des femmes et 72% des hommes ;
- ◆ 56% des entreprises agricoles de la MRC dont le membre principal était âgé de 55 ans et plus.



# Quelques données significatives

- En 2010, le secteur de l'agriculture affichait un chiffre d'affaires de 148 M\$ dans la MRC de Maskinongé, une hausse de 5,7% par rapport à l'année 2004. Les entreprises du territoire se démarquent au niveau de la région avec des revenus moyens par hectare cultivé de 3 656\$ comparativement à 2 805\$ pour la Mauricie;
- Par ailleurs, 42% des entreprises agricoles de la MRC déclarent des revenus bruts de moins de 100 000\$ annuellement, tandis que 36% des entreprises génèrent des revenus supérieurs à 250 000\$ par année;
- Selon Statistique Canada (2011), le capital agricole total de la MRC s'élevait à 554 millions de dollars;
- Toujours en 2011, 29% des exploitants agricoles de la MRC de Maskinongé réalisaient du travail rémunéré non agricole;
- Les entreprises agricoles de la MRC embauchaient 1814 personnes en 2007, dans une proportion de 73% familiale et 27% non-familiale;
- La valeur foncière des entreprises agricoles enregistrées (EAE) totalise 327
  M \$, ce qui représente 11,7% de l'ensemble de la richesse foncière de la MRC.



En 2011, les entreprises agricoles de la MRC de Maskinongé appartenaient majoritairement à des propriétaires uniques (45%), 17% à des sociétés de personnes, et 38% à des compagnies.

## Relève agricole

- \* En 2006, 105 jeunes formaient la relève agricole de la MRC de Maskinongé. Plus de 60% de ceux-ci avaient entre 25 à 34 ans, pour une moyenne d'âge de 31,9 ans (33,2 ans en 2011);
- \* Plus de 80% d'entre eux avaient obtenu une diplomation, dont 10% possédaient uniquement un diplôme d'études secondaires (DES), 24% un diplôme d'études professionnelles (DEP), 32% un diplôme d'études collégiales (DEC), 6 % une attestation d'études collégiales (AEC) et 11% un diplôme universitaire. Par ailleurs, 18% de la relève agricole n'avaient obtenu aucun diplôme comparativement à 10% pour la Mauricie et 9% pour l'ensemble du Québec ;
- \* En 2011, les principales productions choisies par la relève dans la MRC de Maskinongé étaient la production laitière (44%), les grandes cultures (15%), la production de volailles (13%) et finalement, la production porcine (11%);
- \* Dans 70% des cas, le mode d'établissement privilégié a été l'acquisition de parts dans une entreprise existante (62% de transfert familial et 8% non familial), alors que dans 30% des cas il s'agissait du démarrage d'une nouvelle entreprise ;
- \* En 2006, 70% des jeunes de la relève avaient obtenu une aide financière de la Financière Agricole du Québec, 10% du MAPAQ, 8% du CLD (18% en 2011) et 6% de la SADC (12% en 2011).

#### Les friches

Une friche agricole est un terrain non cultivé, ayant moins de 60% de couverture au sol d'arbustes d'une hauteur de moins de 2 mètres, ou ayant une présence de moins de 50% d'arbres ou de petits arbres répartis de façon uniforme.

- La MRC de Maskinongé compte plus de 3 000 hectares de friches agricoles sur son territoire;
- Ces superficies en friche se retrouvent principalement dans les coulées, autrefois cultivées ou en pâturages, et maintenant abandonnées à cause de leur moins bon potentiel agricole.



#### L'acériculture

- En 2010, 15 entreprises pratiquaient l'acériculture dans la MRC (dont 7 comme activité agricole principale) pour un total de 53 000 entailles réparties sur 570 hectares;
- Les peuplements d'érables à sucre couvrent une superficie de 12 640 hectares répartis également entre les territoires privé et public;
- En appliquant une possibilité moyenne de 150 entailles/ha, on obtient un potentiel d'exploitation théorique de 1,9 million d'entailles.

## La production forestière

- \* La forêt couvre 175 300 hectares soit 70% du territoire de la MRC de Maskinongé (excluant la section du lac St-Pierre), dont 95 475 hectares de forêt publique
- La MRC possède 79 825 hectares de forêt de tenure privée, soit 46 % de la superficie forestière totale de la MRC
- \* En 2002, la forêt privée était composée à 49% d'essences feuillues, 36% d'essences mélangées et 10% de résineux. L'érablière à sucre était le



peuplement de feuillus principal (46%), suivi des peupleraies (14%) et des érablières rouges (12%)

\* La forêt privée est répartie entre plus de 1500 propriétaires, dont 507 ayant le statut de producteur forestier

La MRC de Maskinongé se distingue au niveau de la région de la Mauricie, en détenant le plus grand nombre d'unités animales dans les productions porcine (79%), avicole (73%, dont 94% des poulets à griller), laitière (44%), ovine (69%) et de veaux de grains (81%).



# Les productions animales

- \* 75% des revenus bruts à la ferme proviennent de cette activité;
- \* En 2010, 294 entreprises avaient comme activité agricole principale la production animale ;
- On y dénombrait 51 781 unités animales (U.A.) sur le territoire de la MRC, soit 60% de l'ensemble de la Mauricie, dont 70% des entreprises de la région comptant 201 U.A. et plus;
- \* Les densités animales les plus élevées (≥ 2 U.A./ha) se retrouvent dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Saint-Paulin et Saint-Édouard-de-Maskinongé;
- Les municipalités de Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche et Saint-Barnabé sont celles ayant le plus grand nombre d'entreprises en production animale;
- Les principales productions animales de la MRC (en ce qui a trait aux revenus générés) sont la production laitière, suivi par les productions avicole et porcine;
- \* Plusieurs autres productions animales sont réalisées sur le territoire de la MRC, tels que l'aquaculture (truite et omble de fontaine), l'apiculture, ainsi que les différents élevages suivants : bison, cerf rouge, chèvre, sanglier, volailles de spécialité, wapitis et cheval.



En 2010, 52% de la superficie cultivée en grandes cultures en Mauricie se retrouvait dans la MRC de Maskinongé. Ainsi, c'est 62% des superficies cultivées en orge et en sarrasin, 60% en maïs-grain, 52% en soya, 41% en canola et 36% des superficies cultivées en blé qui étaient localisées dans la MRC.

# Les productions végétales

- Les superficies cultivées totalisent 40 388 hectares, ce qui représente
  80% de la superficie agricole exploitée;
- En 2010, 177 entreprises avaient comme activité agricole principale la production végétale;
- Les cultures les plus répandues étaient les céréales et protéagineux avec 27 166 ha (67%), les fourrages avec 10 319 ha (26%) et les pâturages avec 1 656 ha (4%);
- Les productions végétales ont généré des revenus de 33 M\$ en 2008, ce qui correspond à 25% des revenus agricoles du territoire;
- \* La pomme de terre (278 ha), le maïs sucré (139 ha), le haricot (77 ha), l'asperge (45 ha) et la betterave potagère (36 ha) sont les principaux légumes cultivés. La tomate et le concombre étaient les deux légumes les plus cultivés en serre dans la MRC. On y retrouvait également des fleurs annuelles, des potées fleuries et des plantes vivaces ;
- Les principales cultures fruitières sont la fraise (17 ha), le bleuet (14 ha), la framboise (11 ha) et le raisin (8 ha);
- Dans la MRC de Maskinongé, plusieurs productions végétales sont en émergence. De celles-ci on peut citer le fruit du chèvrefeuille comestible (la camerise) et le fruit de l'amélanchier (l'amélanche), ainsi que la baie de l'argousier (l'argouse).

#### L'agriculture biologique

- En 2010, on dénombrait dans la MRC seize entreprises certifiées biologiques, soit 3,3% du nombre total d'entreprises agricoles de la MRC, et 41% des entreprises biologiques de la Mauricie;
- Ces entreprises produisaient essentiellement des céréales et protéagineux, ainsi que des fourrages, pour une superficie totale de 2 232 hectares en cultures biologiques (soit 5% des superficies cultivées dans la MRC);
- Seulement deux entreprises en production laitière et deux entreprises en production bovine étaient certifiées biologiques sur le territoire;
- Au niveau de l'acériculture, on recensait seulement 20 hectares d'érablières certifiées biologiques.





# L'agroforesterie

Selon le Portrait de l'agroforesterie au Québec, « l'agroforesterie est un système intégré de gestion des ressources du territoire rural qui repose sur l'association intentionnelle d'arbres ou d'arbustes à des cultures ou à des élevages, et dont l'interaction permet de générer des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux».

- \* En 2010, cinq entreprises effectuaient des travaux reliés à l'agroforesterie dans la MRC de Maskinongé, avec pour principales réalisations les haies brise -vent, les bandes riveraines et la culture intercalaire;
- \* Trois entreprises produisaient des produits forestiers non ligneux (PFNL), principalement des amélanches et des camerises en champs, des cerises en verger et des sapins;
- D'autres PFNL sont également récoltés sur le territoire de la MRC, tels que le thé du Labrador, la branche d'épinette, la tête de violon, les champignons, etc.

L'agrotourisme est : « ...une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs (trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces demiers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte : (...) Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'informations à caractère agricole qui en spécifient l'aspect agrotouristique ».

#### L'agrotourisme

En développement dans la MRC, cette activité complémentaire à l'agriculture est en croissance sur le territoire.

On dénombre une dizaine d'entreprises agrotouristiques sur le territoire de la MRC.

De même, le *Festival de la Galette de Sarrasin* est un événement bien établi dans la MRC de Maskinongé.



#### La transformation alimentaire et la mise en marché

- \* Une quarantaine d'entreprises agricoles transforment des produits de leur production (fruits et légumes, farine de sarrasin, miel, produits acéricoles, viandes, vin, etc.);
- \* On retrouve dans la MRC des entreprises de taille importante, dans le domaine de l'abattage et la découpe de viande de porc. En 2013, le secteur industriel de la fabrication d'aliments et boissons employait 971 personnes réparties dans dix-sept entreprises;
- La Coopérative de solidorité agroalimentaire régionale de la MRC Maskinongé offre la possibilité d'acheter des produits du terroir, soit par Internet grâce au marché alimentaire virtuel régional « Fierté d'ici ! », ou directement auprès des producteurs agricoles au Marché public d'Yamachiche pendant la saison estivale;
- Plusieurs producteurs agricoles du territoire vendent leurs produits à partir d'un kiosque à la ferme ou offrent la possibilité d'effectuer l'auto cueillette de petits fruits (principalement les fraises, framboises et bleuets);
- Les entreprises agrotouristiques offre une vitrine aux produits agricoles locaux et permettent de rapprocher l'agriculture du consommateur, notamment par la valorisation des métiers et produits de l'agriculture.



La dégradation des habitats fauniques résulte généralement de la perte d'habitats ou de la fragmentation de l'habitat faunique. Six municipalités du sud de la MRC disposent de moins de 30% de leur superficie en couvert forestier, soit le seuil minimum acceptable en deçà duquel il devient difficile d'assurer la conservation de la biodiversité.

## La qualité de l'eau

- \* Les paramètres de qualité de l'eau les plus problématiques dans les cours d'eau de la MRC sont la turbidité, les matières en suspension, les coliformes fécaux et le phosphore. Ces problématiques sont accentuées par l'érosion des sols, laquelle est principalement localisée dans la zone aval des bassins versants, au sud du territoire ;
- \* Plus de la moitié des superficies cultivées dans la MRC est occupée par les cultures à grand interligne, cultures dominées par le maïs. L'augmentation des superficies des cultures à grand interligne, le déboisement des coulées à des fins agricoles, et l'absence de bandes riveraines adéquates en bordure des fossés de drainage et des cours d'eau accentuent les phénomènes d'érosion des sols agricoles;
- À l'embouchure des cours d'eau, les problèmes de sédimentation reliés aux différents phénomènes d'érosion, peuvent augmenter les risques d'inondations par une diminution de la capacité d'écoulement de l'eau lors des crues;
- \* Globalement, les ressources en eau souterraine de la région ne semblent pas surexploitées ;
- \* Près de 40% des puits domestiques ne respecte pas les normes en ce qui concerne la contamination bactériologique ;
- Les portions du territoire possédant une vocation agricole, particulièrement dans les sols sableux, présentent des risques accrus de contenir des concentrations élevées en nitrates.

#### L'agroenvironnement

Plusieurs organismes interviennent dans le domaine et accompagnent les entreprises agricoles de la MRC dans leur démarche agroenvironnementale.

- Le Groupe Envir-Eau-Sol inc. est un club conseil en agroenvironnement regroupant une centaine d'entreprises agricoles;
- Le MAPAQ offre le programme Prime-Vert pour aider financièrement les exploitations agricoles à relever les nombreux défis que pose la protection de l'environnement;
- On compte quatre organismes de bassins versants ayant pour mandats la gestion intégrée de l'eau par bassin versant ainsi que la gouvernance participative sur leur territoire d'intervention;
- Également, le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre est un organisme de concertation qui a comme objectif principal la mise en valeur et la protection du lac Saint-Pierre et de ses habitats riverains.





# La planification du territoire agricole

Par sa définition, la zone agricole permanente est un territoire où la priorité est accordée aux usages et activités agricoles. Dans la MRC de Maskinongé, la zone agricole permanente a été divisée en trois aires d'affections agricoles :

- \* L'aire d'affectation agricole active (couvrant 73% de l'aire d'affectation agricole) qui se retrouve principalement dans le secteur sud de la MRC;
- \* L'aire d'affectation agroforestière (couvrant 25% de l'aire d'affectation agricole), correspond principalement aux territoires boisés localisés en zone agricole ; elle couvre également les secteurs où l'agriculture est moins dynamique c'est-à-dire à partir du centre du territoire en montant vers les secteurs un peu plus au nord ;
- \* L'aire d'affectation agro-récréative (couvrant un peu moins de 2% de l'aire d'affectation agricole), correspond aux territoires localisés en zone agricole mais qui présentent un intérêt récréatif particulier.

De plus, des secteurs comprenant une problématique particulière ont été identifiés à l'intérieur de ces affectations. Ce sont des secteurs déstructurés ou mixtes comprenant une concentration d'utilisation non agricole.

Dans la MRC de Maskinongé, la planification à long terme du développement résidentiel a été traitée dans le cadre d'une demande à portée collective en janvier 2010, telle que prévue par la LPTAA (article 59).

# La saine gestion des paysages

Afin de prendre en compte le paysage dans ses interventions et dans l'aménagement de son territoire, un outil de caractérisation du paysage a été créé pour la MRC, lequel permet d'établir la sensibilité visuelle des paysages à partir de leurs caractéristiques physiques. Plusieurs paysages ont ainsi été répertoriés comme sites et corridors d'intérêt esthétique. Les résultats de cet outil de caractérisation sont au cœur d'un aménagement durable des paysages pour la MRC.

# Les constructions résidentielles en zone agricole

- \* 175 îlots déstructurés ont été retenus avec possibilité d'ajouter environ 598 résidences (sous réserve des dispositions des règlements d'urbanisme des municipalités, ce nombre pourrait être revu à la baisse). Saint-Étiennedes-Grès est la municipalité où on retrouve le plus grand nombre d'îlots déstructurés avec 25% des ajouts potentiels;
- \* De plus, il est maintenant possible de réaliser de la construction résidentielle sur des terrains vacants localisés dans l'affectation agroforestière, en fonction de la superficie du lot et des dispositions relatives aux règlements d'urbanisme. Ainsi, il y a 243 terrains vacants de 5 hectares et 425 terrains de 10 hectares pour un total de 668 terrains vacants dans la MRC de Maskinongé. Saint-Justin dispose du plus important potentiel avec 31% de la possibilité totale de la MRC.





Entre 2006 et 2011, 267 décisions ont été rendues par la CPTAQ pour le territoire de la MRC dont 190 demandes qui ont été autorisées (71%), réduisant la superficie de la zone agricole permanente de 237 hectares. Ces autorisations visaient, entre autres, l'implantation d'un nouvel usage, l'agrandissement d'un usage existant ou le morcellement d'entreprise agricole.

# Les carrières, sablières et gravières

- En 2013, on dénombre 89 sablières et gravières (dont 14 où il ne semble pas y avoir eu d'exploitation au cours des dix dernières années) sur le territoire de la MRC de Maskinongé, totalisant environ 369 hectares de superficie;
- Plus de 80% des superficies de sablières et gravières en exploitation se retrouvent dans les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont (36%), Saint-Élie-de-Caxton (18%), Saint-Étienne-des-Grès (11%), Sainte-Ursule (11%) et Saint-Mathieu-du-Parc (6%);
- \* En ce qui concerne les carrières, 42% des superficies exploitées sont situées à Saint-Alexis-des-Monts, puis Saint-Boniface (27%), Sainte-Ursule (24%) et Saint-Élie-de-Caxton (8%). On dénombre 26 carrières couvrant une superficie de 69 hectares, incluant 9 carrières qui ne sont plus actives ;
- Les nouvelles carrières et sablières sont autorisées à l'intérieur des affectations forestières. Dans l'affectation agricole, les activités extractives sont autorisées lorsque les besoins sont justifiés et qu'aucun préjudice n'est causé à l'agriculture par la pratique de cette activité.

#### L'affectation agricole active

Les orientations en matière d'aménagement du territoire pour cette affection sont de :

- Encadrer l'implantation d'usages non agricoles afin de créer un cadre propice au maintien et au développement des activités agricoles selon les particularités du milieu;
- Assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;
- Favoriser le virage agro -environnemental des activités et des entreprises agricoles afin d'assurer la pérennité de la zone agricole;
- Favoriser l'émergence de consensus dans le milieu, afin de planifier des actions de développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole;
- Favoriser la diversification de la production agricole et l'émergence de nouveaux champs d'actions dans la région, en fonction des potentiels naturels et des marchés.





# La vision stratégique

Je cultive la diversité de production pour obtenir une mosaïque de taille d'entreprises, de terres cultivées, d'espaces agroforestiers.

Je cultive la diversité de produits frais et transformés afin de les rendre facilement accessibles à la population locale et de les exporter.

Je cultive **le goût d'acheter** des produits locaux.

Je cultive le savoir agricole, agroforestier au niveau de son acquisition et de sa production.

Je cultive la fierté pour que les métiers et toutes les retombées liées à

l'agriculture et de l'agroforesterie soient valorisés au quotidien dans notre communauté.

Je cultive la relève et l'établissement afin de permettre le transfert et le démarrage d'entreprises agricoles et agroforestières.

Je cultive le soutien aux entreprises agricoles et agroforestières afin qu'elles soient prospères, équitables, durables et réseautées.

Je cultive **l'environnement** pour assurer sa pérennité tant au niveau de la ressource eau, sol, air ainsi que la qualité des paysages.

# « Je cultive, mon milieu récolte! »

#### Les forces du secteur

- Agriculture dynamique ;
- Bons sols, riches et fertiles ;
- Diversité de productions animales et végétales;
- ♦ Bonne expertise agricole :
- Équilibre au niveau du phosphore ;
- Ressource hydrique souterraine en bonne quantité;
- ♦ Présence d'une CUMA ;
- Offre de services-conseils bien développée;
- Grande expertise dans les organismes environnementaux;
- Diversité de l'offre agrotouristique :
- Peu de problèmes de cohabitation ;
- Présence d'importantes entreprises de transformation.



# Des opportunités à saisir

- \* Intégration des avancées du domaine agroforestier ;
- \* Reboisement des coulées pour augmenter la connectivité entre les boisés ;
- Mise en place d'une coopérative d'utilisation de main-d'oeuvre (CUMO);
- Augmentation de la production d'orge brassicole;
- Création d'une banque des terres et fermes disponibles ;
- \* Fabrication de produits spécialisés pour des communautés ethniques ;
- Implantation d'une malterie pour l'orge brassicole;
- Développement de circuits thématiques en agrotourisme ;
- Biomasse et biocarburants ;
- \* Développement de circuits courts pour la vente et la transformation locales ;
- Marché des produits biologiques et des produits sans pesticides ;
- Potentiel forestier pour le chêne rouge ;
- Marché pour les champignons (frais ou transformés);
- Présence d'une usine pour canola à Bécancour ;
- \* Etc.



Le PDZAA préconise une approche stratégique en identifiant trois grands thèmes s'appuyant sur l'énoncé de vision de la MRC, et regroupant les différentes orientations et objectifs de développement du plan. Le choix de ces thèmes s'est fait en prenant en considération les aspects environnementaux, socio-territoriaux et économiques généralement associés au développement durable.

« Grâce aux bonnes foumitures de Baptiste, on cultivait des rangs de patates rondes, patates pilées et patates frites. De quoi être fiers. Et même si la terre de roche gardait son cœur de pierre avare sur le légume, les habitants de mon village s'entêtaient à y faire pousser de l'espoir.

Il faut semer les uns les autres ! criait le curé ».

Fred Pellerin

### Des défis à relever

- \* Présence de zones inondables et d'érosion ;
- Pressions environnementales marquées dans le sud ;
- Contamination bactériologique de 40% des puits domestiques ;
- Manque de réseautage entre les entreprises ;
- \* Consolidation et réduction du nombre d'entreprises agricoles ;
- Capitalisation importante des entreprises ;
- Déficit forestier dans la plaine du St-Laurent ;
- Pénurie de main-d'œuvre ;
- Vente de quota hors MRC;
- Forte compétition sur le marché foncier;
- \* Isolement des producteurs ;
- Baisse démographique dans certaines municipalités;
- Accès difficile pour les produits locaux dans les épiceries.



# LES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT :

- La transformation alimentaire;
- La mise en marché;
- La relève,
  l'entrepreneuriat et le réseautage;
- ♦ La diversification ;
- ♦ L'environnement.



# LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS

THÈME 1: LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES ET DE L'AGRICULTURE

#### ORIENTATION 1: CONSERVER ET RENOUVELER LES RESSOURCES NATURELLES

Objectif 1.1 Améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole 1

Objectif 1.2 Accroître la préservation de la biodiversité et des habitats naturels en

territoire agricole 3

#### ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET LES ENTREPRISES AGRICOLES

Objectif 2.1 Favoriser la relève, l'établissement et le transfert des exploitations

agricoles 1

Objectif 2.2 Augmenter les compétences entrepreneuriales des agriculteurs 1

Objectif 2.3 Promouvoir le développement des compétences auprès de la main-

d'œuvre, de la relève et des entrepreneurs agricoles 3

Objectif 2.4 Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles 3

Objectif 2.5 Renforcer le réseautage des entreprises agricoles et l'usage des services

-conseils 2

#### THÈME 2 : L'AGRICULTURE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE !

#### ORIENTATION 3: PARTAGER UNE VISION RÉGIONALE CONCERTÉE

Objectif 3.1 Assurer une concertation régionale soutenue qui prend en compte les

préoccupations du milieu agricole 2

#### ORIENTATION 4: CONSOLIDER L'IDENTITÉ RÉGIONALE

Objectif 4.1 Développer une identité régionale forte à l'égard des produits agricoles

locaux 🙎

Objectif 4.2 Valoriser l'importance et les fonctions de l'agriculture dans la MRC 3

Objectif 4.3 Mettre en valeur le territoire agricole par le paysage 3

THÈME 3: LA CRÉATION DE RICHESSE PAR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

#### ORIENTATION 5: APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE AUX PRODUITS AGRICOLES

Objectif 5.1 Améliorer la mise en marché des produits locaux 1

Objectif 5.2 Augmenter les activités de transformation agroalimentaire sur le

territoire 1

#### ORIENTATION 6 : DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS ET LES PRODUITS AGRICOLES

Objectif 6.1 Poursuivre le développement de l'agrotourisme 2

Objectif 6.2 Appuyer le développement de produits émergents ou de créneau 2

Objectif 6.3 Permettre l'implantation encadrée d'activités compatibles ou

complémentaires à l'agriculture en zone agricole 3

Afin de circonscrire la quantité d'objectifs pouvant être atteints au cours des cinq prochaines années, une priorisation des objectifs a été effectuée. Trois niveaux de priorité furent établis et ont permis d'identifier cinq objectifs de niveau 1, cinq objectifs de niveau 2 et six objectifs de niveau 3.

#### Niveaux de priorité :

Niveau 1 : Objectifs qui présentent un intérêt élevé, une urgence d'agir et un degré d'impact important sur la zone agricole ;

Niveau 2 : Objectifs qui présentent un degré d'intérêt élevé, mais qui peuvent être mis en place suite aux objectifs identifiés comme prioritaires 1 ;

Niveau 3: Objectifs qui présentent un intérêt certain, mais qui pourront être réalisés si des opportunités de mise en œuvre se présentent.

Dans le cadre de l'élaboration du PDZAA, le gouvernement confie notamment à la MRC un rôle de protection du territoire agricole, mais également un rôle de « chef d'orchestre » du développement agricole et du territoire.

# Le plan d'action

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) a été élaboré dans l'optique de répondre aux grands enjeux auxquels devra faire face le milieu agricole de la MRC de Maskinongé, et ce, dans le respect de la vision stratégique de développement. Il est proposé dans le respect des missions des diverses organisations concernées sur le territoire, et propose des actions propres au territoire de la MRC, tout en tenant compte de la réalité locale et des particularités territoriales.

Vingt-et-une actions ont été identifiées pour l'ensemble des objectifs ayant un niveau de priorité 1 et 2, parmi lesquelles dix actions furent priorisées par les acteurs du milieu lors de la journée du 11 février 2014. De ces dix actions, cinq actions ont obtenu un niveau de priorité 1, et cinq autres un niveau de priorité 2. L'action #10, consistant à effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA, a été identifiée comme étant prioritaire, mais préalablement à la mise en œuvre du plan.

Des actions additionnelles pourront être réalisées durant la mise en œuvre du PDZAA si des opportunités se présentent. Chacune des actions inscrites au plan d'action a été décrite sous la forme d'une « *fiche projet* » détaillant les différents éléments permettant de réaliser l'action.

Il est important de mentionner que ce plan d'action constitue un document évolutif, de sorte qu'il pourra évoluer dans le temps, en fonction du contexte régional, des planifications et missions des organisations impliquées, ou des opportunités.



# *Le plan d'action (2015-2019)*

No	Actions	Objectifs
1	Élaborer un programme de reboisement des coulées	1.1
2	Établir une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole	1.1
3	Informer la population sur les bonnes pratiques pour éviter la contamination bactériologique des puits individuels	1.1
4	Offrir des projets « clé en main » pour l'aménagement des bandes riveraines et la végétalisation des berges en milieu agricole	1.1
5	Mettre sur pied un Service d'occupation du territoire agricole de Maskinongé (SOTAM)	2.1
6	Construire un programme de soutien à l'entrepreneuriat agricole orienté vers l'innovation	2.2
7	Sensibiliser les producteurs à la nécessité d'avoir une bonne gestion d'entreprise	2.2
8	Mettre en place un réseau virtuel pour les producteurs et les conseillers agricoles	2.5
9	Organiser des journées de réseautage, des rencontres, des activités sociales pour briser l'isolement chez les agriculteurs	2.5
10	Effectuer une tournée de la MRC pour présenter le PDZAA	3.1
11	Promouvoir le sarrasin comme produit identitaire de la MRC	4.1
12	Augmenter la disponibilité et la visibilité des produits locaux dans les restaurants, épiceries et lieux touristiques	5.1
13	Évaluer les opportunités de marché pour les produits locaux de la MRC dans la grande région de Montréal	5.1
14	Promouvoir les activités de la Coop de solidarité agroalimentaire de la MRC	5.1
15	Évaluer les besoins locaux en matière d'abattage et se doter d'une structure de trans- formation et de distribution de produits agricoles	5.2
16	Soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole	5.2
17	Organiser deux fins de semaine de « Balade gourmande » à l'automne	6.1
18	Réaliser des mises aux normes des entreprises agrotouristiques, élaborer une charte de qualité et développer un système de coaching/mentorat	6.1
19	Développer pour les tables gourmandes des produits alimentaires issus des PFNL	6.2
20	Évaluer les opportunités de nouvelles productions pour satisfaire les besoins des communautés ethniques de la grande région de Montréal	6.2
21	Promouvoir l'agriculture biologique et soutenir son développement	6.2

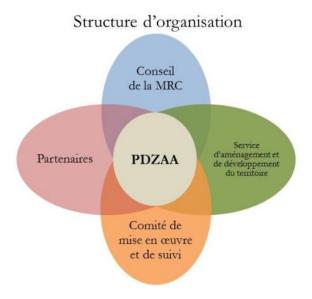
Avec la mise en œuvre de ce plan de développement, la MRC exercera un rôle plus affirmé que jamais en termes de gouvernance territoriale en ce qui a trait à l'occupation dynamique de sa zone agricole, le tout en partenariat avec les acteurs concernés.



La MRC agira comme le maître d'œuvre du PDZAA, puisque c'est à elle qu'a été confié le mandat de réalisation. Conséquemment, elle déploiera une organisation apte à atteindre les objectifs de résultats attendus dans le plan d'action.

#### La mise en oeuvre du PDZAA

La mise en œuvre et le suivi du plan de développement nécessiteront le déploiement d'une structure d'organisation simple mais efficace, qui permettra de mettre à profit la contribution des différents acteurs du milieu. Pour ce faire, cette structure comportera divers paliers de concertation pouvant orienter la mise en œuvre du PDZAA, et disposera d'une certaine flexibilité d'adaptation pour réagir aux opportunités qui se présenteront durant la période 2015-2019.

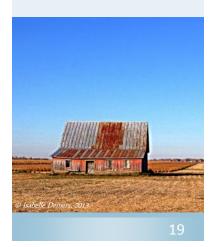


La structure de mise en œuvre

Le Conseil de la MRC confiera la coordination de la mise en œuvre à un « comité de mise en œuvre et de suivi du PDZAA », formé des membres du Comité consultatif agricole (CCA) et de partenaires additionnels.

Ce comité assurera un fort leadership au niveau de la réalisation des actions prévues au plan, avec le soutien technique d'une ressource spécifiquement allouée par la MRC pour la mise en œuvre.

Le rôle du comité s'exercera notamment au niveau de la représentation, des recommandations aux élus, de l'organisation annuelle d'une « Journée des partenaires », des ajustements à apporter au besoin au plan, du suivi et de l'évaluation des résultats. Le comité entretiendra une communication et des liens réguliers avec le Conseil de la MRC par l'entremise de son président, lequel sera préférablement du issu Conseil.



#### Remerciements

Le plan de développement de la zone agricole et agroforestière de la MRC de Maskinongé a été réalisé grâce au soutien financier et technique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et avec la contribution financière du ministère des Ressources naturelles du Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec par le Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD).

# Le suivi et l'évaluation

Un **mécanisme de suivi et d'évaluation** sera mis en place dans le cadre des activités du comité afin de quantifier et de qualifier l'état d'avancement du plan et des projets en cours.

La MRC utilisera les indicateurs de performance définis dans les fiches projet afin d'évaluer chacune des actions inscrites dans le plan d'action. L'instauration d'un tel processus permettra de mesurer les progrès réalisés et les retombées positives générées, et d'éviter que le PDZAA ne soit mis de côté. Également, ces informations seront communiquées périodiquement à la population et aux partenaires par l'entremise des différents médias présents sur le territoire, et contribueront à valoriser le secteur agricole au sein de la communauté.

Il est important de préciser que la mise en œuvre du plan d'action passe avant tout par l'interaction entre les acteurs du milieu et se concrétisera principalement à travers les actions de chacun.

#### **Rédaction:**

Daniel Lambert, chargé de projet pour le PDZAA

#### **Cartographie:**

Yannick Clément, technicien à l'aménagement, MRC de Maskinongé

#### Révision linguistique :

Lynda Gélinas, secrétaire, MRC de Maskinongé

#### Crédits photographiques :

Sarah Cuillerier-Serre, aménagiste, MRC Maskinongé

Isabelle Demers, coordonnatrice du SADT, MRC de Maskinongé

Grégory Épaud, architecte paysagiste, Roche - Urbanex

Daniel Lambert, chargé de projet, MRC de Maskinongé

À la fin de chaque année financière, un **bilan annuel** sera réalisé à l'aide de fiches de suivi et d'évaluation des actions et présenté au Conseil de la MRC, lequel sera en mesure d'apprécier les résultats obtenus et d'apporter les ajustements nécessaires au plan d'action. Une révision quinquennale du plan d'action est nécessaire, afin d'adapter les priorités d'action aux nouvelles réalités sectorielles et territoriales.



651, boul. Saint-Laurent Est Louiseville (Québec) J5V 1J1 Téléphone : 819 228-9461 Télécopieur : 819 228-2193





Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

· Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire